

Noyen sur Seine
Bulletin municipal

n° 113
Été
2017

LE
PORT
MONTAIN

NOYEN
SUR
SEINE

LE
VEZOULT

Le CARNAVALET



Edito

Voilà l'été, période où l'activité se ralentit mais dans notre village, les travaux de voirie relatifs à la sécurisation de la circulation automobile continuent au carrefour des Perches et au Port-Montain; ainsi, notre programme sera terminé même si des aménagements complémentaires s'avèrent nécessaires par la suite.

En ce qui concerne la vie festive, elle a été assez riche ce printemps (pages 9 et 10) et bien sûr, les festivités du 14 juillet vont permettre de réunir tout le village comme à l'accoutumée.

Nous vous souhaitons de bonnes vacances ... à Noyen ou ailleurs !

→ Au revoir Jean



Il nous avait fait part, dans ces colonnes, des raisons qui l'avaient conduit à démissionner de son poste d'adjoint afin de lutter contre la maladie. Il l'a combattue avec méthode et détermination mais elle a été la plus forte.

Jean avait souhaité s'investir dans la vie du village en 2008 et avait

montré lors de ses 2 mandats sa capacité d'analyse, sa rigueur, et son charisme.

Nous le remercions pour son dévouement durant toutes ces années et notamment au sein du comité de rédaction du Carnavalet.

Nous assurons sa famille de toute notre sympathie.

→ Change d'Allure

Le Club Sportif « CHANGE D'ALLURE », spécialisé en équihandi, en partenariat avec les « Bouchons d'Amour » remercie tous les habitants de Noyen sur Seine pour leurs dons en bouchons pour soutenir leurs actions.

Nous avons récolté depuis que nous avons commencé (début 2016) 13 tonnes et 900 kg.

Bénévoles du Club Sportif «CHANGE D'ALLURE» et des Bouchons d'Amour:

Mail : bouchons77sud@gmail.com

Facebook : Bouchons Seine Marne Sud

Sites web :

<http://change-d-allure.webnode.fr/>

<http://www.bouchonsdamour.com/>



MAIRIE

Téléphone
01 64 01 81 20

Adresse mail:
noyen.seine@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture
au public

- Mardi et Jeudi de 14h à 17 heures
- Samedi de 10h à 12 heures (permanence élus)

SITE INTERNET COMMUNAL:

www.noyensurseine.fr

SERVICES TECHNIQUES

Tél. : 06 70 97 58 00

ETAT CIVIL

• MARIAGES

> Guillaume de BECO et Gwendoline QUENTIN le 13 Mai 2017

> Damien BOUTOT et Cécile SIOUVILLE le 20 Mai 2017

> Olimpio MARTINS FERREIRA et Adrienne FOY le 24 Juin 2017

• DECES

Jean RONDEAU le 22 Juin 2017

Conseil Municipal du 13 avril 2017

Extraits du compte-rendu (document complet consultable en mairie ou sur le portail communal).

SUBVENTION F.E.R. REHABILITATION BATIMENT PUBLIC

Présente au Membres du Conseil municipal, le projet de réhabilitation du bâtiment public sis rue Grande, ayant pour objectif la réfection de la toiture et du changement des huisseries

L'opération de cette réhabilitation est évaluée à 39 209.18 € ht

Propose d'inscrire l'opération envisagée et son montant prévisionnel au budget de l'année 2017

Propose de solliciter une subvention au titre du Fonds d'Equipement Rural année 2017

Invite le Conseil municipal à se prononcer,

Le Conseil municipal décide d'inscrire l'opération « Réhabilitation bâtiment public Rue Grande » pour un total de 39 209.18 € ht

Sollicite une subvention au titre du Fonds d'Equipement Rural année 2017

Arrête le plan de financement ainsi,

- Total ht 39 209.18 €
- Total ttc 47 051.02 €
- Subvention F.E.R. 19 604.59 €

Dit que le financement de 27 446.43 € sera assuré sur les fonds propres de la commune et inscrit au budget 2017

Autorise le Maire à signer toute pièce se rapportant au dossier

ACCEPTATION REMBOURSEMENT SINISTRE

Le Conseil municipal, Considérant le sinistre du 28 novembre 2016 ayant endommagé le panneau de signalisation route de l'Espérance.

Considérant la proposition de remboursement émise par le cabinet Brunet Couture,

A l'unanimité des membres présents et représentés, accepte le remboursement de 728.58 € et autorise Monsieur le Maire à procéder à l'encaissement

ADHESION DES COMMUNES DE AVON ET NANGIS AU SDESM 77

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE l'adhésion des communes d'AVON et de NANGIS au SDESM77

CRÉATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE CONTRÔLE DE DÉBIT DES BOUCHES À INCENDIE

Considérant que le SDIS de Seine-et-Marne n'assure plus le service de contrôle des hydrants;

Décide de mettre en place un groupement de commandes avec les communes intéressées de la Communauté de Communes Bassée Montois dans le cadre de la passation des marchés nécessaires au contrôle de débit des bouches à incendie;

Décide d'autoriser l'adhésion de la Commune au groupement de commandes auquel participeront les Communes de : BALLOY, BABY, BAZOCHES-LÈS-BRAY, CHATENAY-SUR-SEINE, COUTENÇON, EGLIGNY, EVERLY, GOUAIX, GRAVON, GRISY-SUR-SEINE, JAULNES, JUTIGNY, LES ORMES-SUR-VOULZIE, LUISETAINES, MONS-EN-MONTOIS, MONTIGNY-LENCOUPE, MOUSSEAUX-LÈS-BRAY, MOUY-SUR-SEINE, NOYEN-SUR-SEINE, SIGY, SOGNOLLES-EN-MONTOIS, THENISY, VILLENAUXE-LA-PETITE, VILLENEUVE-LES-BORDES, VILLIERS-SUR-SEINE, VIMPELLES

Accepte que la Communauté de communes Bassée Montois ait la charge de mener tout ou partie de la procédure de passation et d'exécution des marchés publics nécessaires au nom et pour le compte des autres membres,

Accepte les termes de la convention,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention du groupement de commande à intervenir,

Autorise Monsieur le Maire à procéder aux dépenses et à exécuter les marchés,

Précise que les frais de fonctionnement du groupement ne seront pas avancés par la Communauté de Communes mais facturés directement aux communes concernées au prorata du nombre de leurs bouches et regards d'incendies,

Décide que Monsieur le Président de la Communauté de Communes sera président de la commission Ad hoc d'appel d'offres du groupement.

Donne pouvoir à Monsieur le Président pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toute pièce administrative et comptable

CRÉATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA DÉMOUSTICATION

Considérant que la population résidant sur le territoire Bassée Montois et particulièrement dans la vallée de la Seine, est en proie à des nuisances occasionnées par la prolifération de moustiques;

Décide de mettre en place un groupement de commandes avec les communes intéressées de la Communauté de Communes Bassée Montois dans le cadre de la passation des marchés nécessaires à la démoustication par traitement aérien;

Décide d'autoriser l'adhésion de la Commune au groupement de commandes auquel participeront les Communes et organismes suivants :

BALLOY, CHALMAISON, camping de GOUAIX, GRAVON, GRISY-SUR-SEINE, HERME, JAULNES, MAROLLES-SUR-SEINE, MELZ-SUR-SEINE, NOYEN-SUR-SEINE, SAINT SAUVEUR-lès-BRAY, THENISY, VIMPELLES

Accepte que la Communauté de communes Bassée Montois ait la charge de mener tout ou partie de la procédure de passation et d'exécution des marchés publics nécessaires au nom et pour le compte des autres membres,

Accepte les termes de la convention,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention du groupement de commande à intervenir,

Autorise Monsieur le Maire à procéder aux dépenses et à exécuter les marchés,

Précise que les frais de fonctionnement du groupement ne seront pas avancés par la Communauté de Communes mais facturés directement aux collectivités et organismes concernés au prorata de leur superficie de territoire traitée,

Décide que Monsieur le Président de la Communauté de Communes sera président de la commission Ad hoc d'appel d'offres du groupement

Donne pouvoir à Monsieur le Président pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toute pièce administrative et comptable

CHEMINS DE RANDONNEES

Monsieur le Maire fait part de la demande émanant de la Communauté de Communes Bassée Montois,

exposant le souhait du Comité Départemental de Randonnées de Seine et Marne d'inscrire au Plan de Développement des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) certains chemins ruraux ou voies de la commune.

Présente le plan du circuit et invite le Conseil municipal à se prononcer

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise l'inscription au Plan de Développement des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) les chemins ou voies suivant la liste et le plan annexés à la présente délibération.

- CR dit du Bac
- Chemin du halage
- CR dit du Pré aux Bœufs
- Rue des Pieds Cornus
- CR des Pieds Cornus aux Perches
- Rue du Closeau
- Rue des Arches
- Sentier des Arches
- CR dit des Vodres du Vezoult
- CR de Villiers sur Seine à Fontaine-Fourches

Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce se rapportant au dossier

FIXATION DES INDEMNITES DES ELUS AU 1ER JANVIER 2017

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents

Décide à effet du 1er janvier 2017 de fixer les indemnités des élus et adjoints selon le pourcentage suivant de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale :

- maire : 17.00 % - adjoints : 6.60 %

Dit que cette délibération annule et remplace la délibération prise par le conseil municipal en date du 29 Mars 2014

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal est annexé à la présente délibération.

MODIFICATION DES STATUTS DU RPI FONTAINE FOURCHES/NOYEN SUR SEINE/ VILLIERS SUR SEINE

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du 27 Février 2017 du syndicat scolaire de Fontaine Fourches, Noyen Sur Seine, Villiers Sur Seine, portant approbation des statuts du RPI.

Entendu l'exposé du Maire,

A l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE les statuts du syndicat scolaire de Fontaine Fourches, Noyen Sur Seine et Villiers Sur Seine, et annexés à la présente délibération

ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC EAU POTABLE 2016

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose par son article L 2224 5 la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eau.france.fr)

Après présentation de ce rapport le conseil municipal,

Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2016

Décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération

Décide de mettre en ligne le rapport validé sur le site (www.services.eau.france.fr) conformément à l'arrêté SNDE du 26 Juillet 2010

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BASSÉE MONTAIS

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la réécriture des statuts communautaires:

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve l'ajustement des statuts de la communauté de Communes.

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2017

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal les différents dossiers de demande de subvention pour l'année 2017 présentés par les associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité des membres présents et représentés

D'attribuer et de verser les subventions aux associations listées ci-dessous :

- Association Patrimoine et Culture de Villenaux-la-Petite: 250.00 €

Comité des Fêtes de Noyen sur Seine : 1 100.00 €

Resto du coeur délégation de Seine et Marne: 300.00 €

TOTAL: 1 650.00 €

Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au bp 2017 au compte 6574

VOTE DES TAUX TAXES 2017

Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

Décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2016 et de la reconduire à l'identique sur 2017, soit :

- Taxe habitation 12.76 %
- Taxe foncière bâti 11.97 %
- Taxe foncière non bâti 31.25 %
- C .F.E. 15.86 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier. Chaque année une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire est fixée par la loi de finances.

APPROBATION COMPTE DE GESTION 2016 COMMUNE

Déclare que le compte de gestion dressé par l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

APPROBATION COMPTE DE GESTION 2016 SERVICE EAU

Déclare que le compte de gestion dressé par l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 COMMUNE

Le Conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif

2°) Constate aussi bien que pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents groupe

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4°) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 SERVICE EAU

Le Conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif

2°) Constate aussi bien que pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents groupe

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4°) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

VOTE BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2017

Le Conseil municipal,

Entendu la proposition du budget primitif 2017 – Commune-

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

VOTE le budget primitif 2017 – COMMUNE – qui s'équilibre comme suit

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT:	537 061.81 €	537 061.81 €
INVESTISSEMENT:	419 630.58 €	419 630.58 €

VOTE BUDGET PRIMITIF SERVICE EAU 2017

Le Conseil municipal,

Entendu la proposition du budget primitif 2017 – SERVICE EAU

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

VOTE le budget primitif 2017 SERVICE EAU – qui s'équilibre comme suit

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT:	152 105.24 €	152 105.24 €
INVESTISSEMENT:	43 650.00 €	43 650.00 €

DETERMINATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINT

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122 2 du Code Général des Collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 3 adjoints

Rappelle la délibération n° 10 2017 en date du 15 Février 2017 portant le nombre d'adjoints à trois.

Suite à la démission de Monsieur Jean RONDEAU du poste de 2e adjoint, il vous est proposé de porter à deux le nombre de postes d'adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, la détermination à deux postes le nombre d'adjoints au maire.

ELECTION AU POSTE DE 2^e ADJOINT AU MAIRE SUITE A UNE DEMISSION

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au maire dont la démission a été acceptée par Monsieur le Préfet par courrier du 1^{er} mars 2017

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue

Sur proposition de Monsieur le Maire décide de procéder à l'élection au poste de 2^e adjoint, sans élections complémentaires préalables

Après en avoir délibéré,

Article 1^{er} : Décide que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant

Article 2 : Procède à la désignation du 2^e adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue

Est candidat : Monsieur Roger PERNET

Nombre de votants	10
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	10
Nombre de bulletins blancs et nuls	00
Nombre de suffrages exprimés	10
Majorité absolue	06
Monsieur Roger PERNET A obtenu :	10 voix

Article 3 : Monsieur Roger PERNET est désigné en qualité de 2^e adjoint au maire.

TARIFICATION SERVICE EAU A COMPTER DU 1^{ER} JUILLET 2017

Monsieur le Maire rappelle la délibération 25 2016 en date du 14 Avril 2016 fixant les tarifs du service eau pour période du 1^{er} juillet 2016 au 30 Juin 2017, à savoir

- Location annuelle du compteur	38.00 € ht
- m3 eau potable	1.30 € ht
- Redevance prélèvement m3	0.15 € ht

Taxe pollution appliquée en fonction du taux en vigueur

Facturation avec un acompte en début de chaque année, et un relevé annuel en juin pour une facturation sur la base réelle des consommations annuelles

Propose une augmentation de 0.20 centimes du m3 à compter du 1^{er} juillet 2017 et invite le Conseil municipal à se prononcer

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE une augmentation de 0.20 centimes du m3 eau à compter du 1^{er} juillet 2017, soit 1.50 ht du m3. Les autres tarifs ne sont pas modifiés.

APPROBATION COMPTE DE GESTION 2016 CCAS

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les comptes sont exacts

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 Décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare que le compte de gestion dressé par l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Travaux

→ Eglise



La toiture nord de notre église était bien fatiguée et des risques d'infiltration étaient à craindre.

Après la partie sud refaite en 2003, c'est donc la partie nord qui a subi un remaniage complet en avril.

Extérieur et intérieur, notre église est donc maintenant en parfait état car en dehors de sa fonction religieuse, il s'agit de notre patrimoine culturel et historique qu'il convient évidemment de préserver.

→ Voirie

Ils devaient commencer en avril mais ont pris du retard: les travaux du plateau surélevé au carrefour des Perches sont en cours et devraient être terminés à l'heure ou vous lirez ces lignes.

Les écluses doubles au Port-Montain réparties dans la rue Brévignon vont suivre.

→ Borne de recharge électrique



Elle est maintenant opérationnelle même si les emplacements ne sont pas encore réalisés.

Vous pouvez donc dorénavant l'utiliser en vous enregistrant sur le site internet www.ecocharge77.fr.

Un coût de 5€ est demandé pour obtenir le badge d'accès aux bornes puis ensuite, le service est prépayé à raison de 50 centimes par charge quel que soit le temps et la puissance utilisée.

Comité des Fêtes

→ Brocante du 16 avril



Ce matin du dimanche de Pâques, dès 5H00, les véhicules des exposants arrivaient déjà rue de l'Eglise afin d'étaler leurs trésors.

Pour les réchauffer un peu, un café et une viennoiserie ont été offerts à ces matinaux.

Puis, le soleil nous ayant honorés de ses rayons, c'est nombreux que les visiteurs ont arpenté les allées, tout au long de cette journée.

La restauration sur place a eu un franc succès jusque tard dans l'après-midi.

Chacun est reparti content, que de ses acquisitions, et que de ses ventes...



→ Chasse aux oeufs de Pâques



Lundi 17 avril, une quinzaine d'enfants s'est retrouvée pour la traditionnelle chasse aux œufs.

Plus d'une centaine d'œufs en plastique étaient cachés sur le terrain de la salle polyvalente et les petits comme les grands se sont vite pris au jeu de la recherche.

Une fois tout retrouvé, les enfants ont pu échanger leurs trouvailles contre un sac rempli de vrais chocolats.

→ Fête des voisins

Il fut bien chaleureux ce rassemblement de voisins qui, malgré le temps incertain, se sont retrouvés pour partager salades, pâtisseries, vins et...bonne humeur !

La soirée s'est écoulée entre bonnes blagues, franches rigolades et quelques pas de danse...



→ Tournoi de pétanque



Ce dimanche 4 juin, a été organisé notre premier concours de pétanque.

Vingt deux équipes, en doublette, se sont mesurées tout au long de la journée.

La pause déjeuner a réuni les participants autour des barbecues pour déguster les traditionnelles saucisses, merguez, frites et à la buvette pour trinquer au succès des joueurs

dans une ambiance franchouillarde

empreinte de bonne humeur et... de bons mots.

La journée s'est terminée par l'annonce des résultats et la remise des récompenses à tous les joueurs qui ont partagé bouteilles de Ricard, champagne, vins rouge et rosé, coupes, médailles et Champomy pour les plus jeunes... une belle réussite !

→ Sorties de fin d'année



Tous les élèves du RPI de la Petite Section au CM2 se sont rendus le 4 mai au domaine de Chantilly.

Au programme de la journée : visite des écuries, démonstration de dressage équestre, visite du château et des jardins ...



Les élèves de CP-CE2 et CM1-CM2 de l'école de Noyen ayant mené un projet en partenariat avec l'AGRENABA (Association de Gestion de la Réserve Naturelle de la Bassée) ont pu se rendre à Neuvry pour observer les oiseaux qu'ils ont étudiés au cours de ce projet.

→ Rentrée 2017

L'école de Villiers fermera ses portes le 7 juillet prochain.

A la prochaine rentrée, le RPI se composera donc de 3 classes à Fontaine Fourches et 2 à Noyen sur Seine.

Les élèves seront répartis comme suit :

Fontaine Fourches :

13 PS et 10 MS avec Mme Alix

8 GS et 14 CP avec Mme Legrand

10 GS et 16 CE1 avec Mme Prudhomme

Noyen sur Seine :

16 CE2 et 9 CM1 avec Mme Dubar

8 CM1 et 16 CM2 avec Mme Borie

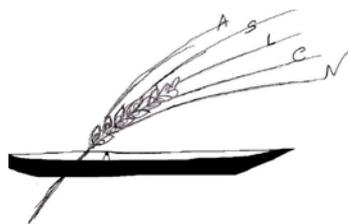
Les tarifs de cantine et garderie restent identiques en 2017-2018.

→ Ramassage scolaire

Le circuit de ramassage scolaire du RPI passera à compter de la prochaine rentrée par le Port Montain.

Les modalités seront communiquées plus tard.





ASLCN

e-mail : aslc77114@yahoo.fr

tél. : 06 71 43 53 73

(Association Sport Loisirs Culture de Noyen-sur-Seine)

→ Rallye automobile du 13 mai

C'est avec surprise que les 23 participants du rallye se sont retrouvés à jouer au disc golf dans le parc de loisirs de Bois le Roi. Le disc golf consiste à lancer un frisbee dans un panier sur un parcours de 18 trous en effectuant un nombre minimum de lancers. Tout le monde s'est prêté au jeu dans la bonne humeur. Après avoir profité des installations du parc de loisirs pour pique-niquer tranquillement, la deuxième partie de la journée a été consacrée à la visite

du musée de la gendarmerie situé à Melun. Présentation de la maréchaussée devenue gendarmerie. Puis mise en situation d'un enquêteur lors d'un atelier proposé par le musée pour retrouver l'auteur d'un crime à partir d'indices : empreintes, ADN, voix sur répondeur, comparaison des balles, traces de pneus, objets sur la scène de crimes La journée s'est terminée par un repas et la remise de la coupe aux gagnants du quizz.



→ Calendrier des prochaines manifestations



La BROCANTE aura lieu le 3 septembre 2017.

N'oubliez pas de vous inscrire auprès de notre Présidente Catherine COULON : 06.71.43.53.73.

Tarif : 3 € les 5 mètres.

→ Ateliers

Nous vous rappelons les ateliers proposés par l'ASCLN pour l'année 2017 / 2018 :

Atelier aiguilles (tricot, couture, crochet, broderie, ...) tous les mercredis après-midi.

Jeux de société (tarot, dominos, scrabble ...) tous les 15 jours, le jeudi après-midi.

Scrapbooking tous les vendredis après-midi

Randonnée (8 Km environ) tous les samedis matin

Récréation

Solutions dans le prochain "LE CARNAVALET n° 114 Automne 2017"

désavantagèrent	luteur japonais	finesse	bâton d'écolier	bon copain	éviter
raccourci de texte	mauvais souliers	attaquer la base	tirer sur l'aviron	arme de dorade	créature
désinvolture			tirer sur l'aviron		
matériau de lavage			vêtement de pluie		
convient	embarrassés	coeur de flûte		filet d'eau	
tiraque au sort	réussis à atteindre	lamentable		plutôt ruqueuse	
désert de cailloux		sélection	possédé		
partie de la tête		moufflets	vieille rage	ple de la fin	greffa
				mettre en colère	
est dans la lune	passer à côté		très peu de chose		acidité
	don de médium		géniteur		
tabasserait			me rebellai		
souverain turc			poignées		
					article de bazar
pièqe	courte blouse	total			
volcan italien		évalue	siège de cycliste		
			avala son biberon		
se pose sur l'eau	coiffures de coqs	mesure de scieur		monsieur à Londres	saoul
	solide obstacle	vitesse de navire		outil de soudeur	
perforée	propriétaires de bateaux		pronom familier	premier en compte	sinistres initiales
			boites à cendres		

	6	8		2	9		1	4
		2					5	7
	4		5		8		6	2
8	2	9		4	7		5	
4	5	3	9	6	1		2	7
7			8	5			4	3
	3	5	4				8	1
	8	1	2		5			3
2	7	4	1				9	

Dans chaque ligne, chaque colonne, chaque carré tous les chiffres de 1 à 9 doivent être utilisés

• E • D • C • P • E • C
 E X P E R I M E N T E R
 • T A P O T E S • E C U
 A R T I S A N A L • R E
 • A I S E • A G I T A S
 V O N T • A C E R E S •
 • R E E L L E • O R E E
 O D E • E T R A N G E S
 • I • A G E • U S A • S
 A N I M E R A S • L I E
 • A V A R E • T A • R U
 L I O N • E T E R N E L
 • R I T E • E R R E • E
 V E R • V O T E E • F E
 • M E L E R A • T R I •
 L E S E N T • J O I N T
 • N • S T I P E N D I E
 E T E T E E S • S E R T

Solutions
 "LE CARNAVALET
 n° 112
 Printemps 2017"

4	8	5	7	3	6	2	9	1
3	7	1	2	9	5	6	4	8
9	2	6	8	1	4	5	7	3
7	1	8	4	2	3	9	5	6
6	3	2	1	5	9	7	8	4
5	4	9	6	8	7	3	1	2
1	9	7	3	6	8	4	2	5
2	6	4	5	7	1	8	3	9
8	5	3	9	4	2	1	6	7

Dans chaque ligne, chaque colonne, chaque carré tous les chiffres de 1 à 9 doivent être utilisés